

- **Décision n° SGA-DEC-2024-028**  
Objet : Mise à disposition de la salle de la Maison Creilloise des Associations, le 07 Avril 2024, à l'association Théâtre Tiroir

**Direction de la Vie Associative**

**Le Maire de Creil,**

■ **Visas :**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023, portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la ville de Creil souhaite autoriser **L'association THEATRE TIROIR** à occuper la salle de la Maison Creilloise des Associations pour la réalisation de leur spectacle, le 07 avril 2024,

■ **Décide :**

Article 1 : de signer une convention avec **L'association THEATRE TIROIR**, sise 57, rue Jean Jaurès à Villers saint Paul (60870), représentée par son président, Monsieur GEORGET Philippe, pour la mise à disposition susvisée.

Article 2 : de conclure cette mise à disposition pour le 07 avril 2024 uniquement.

Article 3 : d'assurer la disponibilité en fonction du planning des salles déjà défini et d'appliquer les tarifs votés, chaque année, par le conseil municipal soit un tarif de cent soixante-dix (170 euros) par créneau réservé.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 5 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

A Creil, le 12 janvier 2024

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil,  
Président de l'ACSO

Date de notification : **05 FEV. 2024**  
Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : **05 FEV. 2024**